Ordonnance collective

Médications pour la prévention du paludisme et le traitement de la diarrhée chez les voyageurs

Cliniques santé voyage du Groupe santé voyage et des cliniques Bleu, Réseau d'experts

En vigueur : 24 janvier 2011
Dernière révision 18 novembre 2011

Table des matières

Buts

1- Procédures liées à la recommandation de médications visant à prévenir le paludisme.
2- Procédures visant à la recommandation d'une médication pour le traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur.

Personnel visé

Thao Kieu, infirmière travaillant aux cliniques santé voyage du Groupe santé voyage de Laval et de Montréal et particulièrement à la clinique du Quartier Latin.

Groupes de clients visés

Tout voyageur qui répond à toutes les caractéristiques suivantes :

- 6 ans ou plus en bonne santé
- Voyage de moins de 45 jours
- Voyage touristique à une altitude la nuit de 2000m ou moins
- Qui fera l'achat de sa médication au Québec

Transmission de l'ordonnance collective aux professionnels :

Pour que les pharmaciens puissent avoir accès au besoin au protocole en lien avec le formulaire de liaisons qui leur sera remis par les patients, une copie de l'ordonnance collective à jour sera disponible sur le site du Groupe Santé voyage à www.cliniquesantevoyage.com/pharmaciens3.

L'adresse url pour accéder à ce document sera indiquée sur le formulaire de liaison. Tous les pharmaciens du Québec sont habilités par l'ordonnance collective d'un établissement ou d'une clinique.

Protocole

L'infirmière doit s'assurer qu'elle a la compétence requise, soit les connaissances, les habiletés et le jugement clinique en lien avec cette ordonnance collective. Elle doit avoir des connaissances suffisantes et spécifiques à la médication recommandée, incluant :

- Indications
- Effets secondaires
- Contre-indications
- Interactions médicamenteuses
- Doses et posologies recommandées
- Précautions à prendre
- Éléments à surveiller pendant ou après la prise du médicament
- Tout autre facteur qui pourrait être pertinent

Une infirmière doit toujours connaître les effets secondaires du médicament qu'elle recommande ou administre.

Formation spécifique obligatoire :
L'infirmière visée par cette ordonnance collective a reçu une formation spécifique avant d'appliquer cette ordonnance collective. Pour maintenir son autorisation, l'infirmière devra assister à une mise à jour annuelle de cette formation et maintenir ses connaissances générales en santé des voyageurs.

Formulaire de liaison

Le formulaire de liaison est le document rempli par l'infirmière lors de la consultation. Ce formulaire doit comprendre les informations suivantes :

- La date de la consultation;
- L'identité de la personne (nom et date de naissance);
- Les médications recommandées avec leur posologie précise et la quantité requise;
- L'identité de l'infirmière ayant fait l'évaluation (nom, numéro de permis) ainsi que sa signature et le numéro téléphone où elle peut être jointe;
- L'identité du médecin répondant (nom, numéro de permis) ainsi que le numéro de téléphone où il peut être joint;
- Le lieu d'hébergement de l'ordonnance collective pour consultation par le pharmacien.

L'original du formulaire de liaison doit être remis au pharmacien par la personne. Le nom de toutes les médications recommandées doit être inscrit sur le formulaire de liaison et doit apparaître au dossier du patient.

Médecin répondant :

Le médecin répondant est le médecin à qui le professionnel (infirmière ou pharmacien) peut s'adresser pour obtenir des précisions ou des informations supplémentaires. Le nom du médecin répondant, son numéro de permis d'exercice et un numéro de téléphone où il peut être joint doivent apparaître sur le formulaire de liaison.

Pendant les heures d'ouverture, tout médecin de l'équipe santé voyage ou le médecin de famille du patient pourra être consulté pour répondre aux questions de l'infirmière ou du pharmacien pour un patient ayant été vu à une des cliniques visées. Le dossier du patient devra lui être accessible. Le médecin devra noter au dossier toute information significative et toute modification de l'ordonnance et la date de cette modification.

Médications couvertes par cette ordonnance collective

En prophylaxie du paludisme :

- La chloroquine (Aralen®)
- L'association atovaquone-proguanil. (ATQ-PG ou Malarone®)

En traitement d'urgence de la diarrhée :

- La ciprofloxacine (Cipro XL® ou Cipro®)
- L'azithromycine (Zithromax®)

Schémas prophylactiques contre le paludisme

Pour les voyages touristiques dans les zones impaludées, il faut envisager de recommander des médicaments pour réduire le risque de paludisme clinique chez certains voyageurs. Les voyageurs sont susceptibles d'être exposés au paludisme par des aux piqûres de moustiques pendant la soirée ou la nuit dans les zones à risque.

Les régions à risque peuvent être identifiées sur lle Guide d'intervention santé voyage de l'INSPQ ou sur les sites web suivants ;

- Centers for disease control and prevention, au http://www.cdc.gov/malaria/risk_map/
- National Health Services de la Grande-Bretagne à www.fitfortravel.nhs.uk .

Ces sites donnent des informations mises à jour rapidement et sont considérés plus fiables que les cartes imprimées disponibles dans le Guide d'intervention santé-voyage du Québec. Ces régions incluent généralement :

Régions rurales et urbaines de : Haïti et de la République dominicaine, à l'exception des villes de Santo Domingo et Santiago, d'Amérique du sud, d'Afrique, d'Asie et du sous-continent indien.
Certaines régions rurales: du Costa Rica, du Mexique et d'Amérique centrale.
Certaines zones touristiques : du Belize, du Guatemala, du El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Panama.

Certaines régions touristiques (incluant les complexes hôteliers) : de la Jamaïque lorsqu'un avis de Santé Canada ou du CDC est en vigueur.

Certaines zones touristiques : du sud de la Turquie.

Au moment où ce protocole a été adopté, il n'y avait pas de risque de paludisme à Cuba et dans les autres îles des Antilles; dans les zones touristiques de l'Afrique du nord, notamment au Maroc,en Égypte,en Libye et en Tunisie; en Israël; à Oman; aux Émirats arabes unis; en Europe; et en Russie.

Les mesures de protection personnelle doivent toujours être discutées avec le patient. Ces mesures représentent des outils importants dans la réduction du risque de paludisme et d'autres maladies transmises par des piqûres d'insectes telles que la fièvre dengue, la chikungunya, la fièvre jaune et plusieurs encéphalites.

Il faut informer les voyageurs qu'aucune médication utilisée en prévention du paludisme n'assure une protection absolue. Les symptômes du paludisme peuvent apparaître à peine une semaine après l'arrivée en zone à risque et jusqu'à plusieurs mois après en être sorti. Chez la plupart des voyageurs qui contractent l'infection la plus grave à *P. falciparum*, les symptômes apparaissent dans les 3 mois suivant l'exposition. Son traitement, pour être efficace, doit débuter le plus rapidement possible.

L'infirmière et les pharmaciens visés par ce protocole ont la responsabilité d'informer les clients des risques importants associés au paludisme, même après leur retour.

UNE FIÈVRE QUI SE DÉCLARE CHEZ UN VOYAGEUR DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT SON RETOUR D'UNE RÉGION IMPALUDÉE EST CONSIDÉRÉE COMME UNE URGENCE MÉDICALE ET DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE INVESTIGATION SÉROLOGIQUE IMMÉDIATE.

Chloroquine

Nom commercial : Aralen®.

Indications : prophylaxie du paludisme.

La chloroquine (Aralen®) est un médicament de choix pour les voyageurs qui se rendent dans des régions visées par cette ordonnance collective.

Indications et efficacité :

Prise orale une fois par semaine, en commençant au moins 1 semaine avant l'arrivée dans la zone à risque, pendant toute la durée du séjour et pour 4 semaines après avoir quitté la zone à risque.

La chloroquine convient aux gens de tout âge et aux femmes enceintes mais les enfants et les femmes enceintes sont exclus de cette ordonnance collective.

Effets indésirables principaux, contre-indications et précautions :

- La chloroquine est généralement bien tolérée.
- Son goût est amer.

- Effets secondaires gastro-intestinaux (nausées et irritation gastrique) pouvant être réduits par la prise avec des aliments.
- Prurit généralisé possible chez les personnes de race noire, qui ne dénote pas nécessairement une allergie au médicament. Diriger vers un médecin pour évaluation.
- Vue brouillée possible au début de la prise de la médication (effet passager qui ne justifie pas l'interruption du traitement).
- Effets toxiques pour la rétine qui peuvent survenir après la prise quotidienne de fortes doses de chloroquine pendant une longue période (médicament utilisé pour traiter d'autres maladies); extrêmement rares lorsque la chloroquine est prise en prophylaxie de la malaria en doses hebdomadaires.
- Peut aggraver le psoriasis. Éviter chez les personnes souffrant de psoriasis.
- Convulsions et épisodes de psychose dans des cas isolés. Par conséquent, il ne faut pas donner de chloroquine aux personnes qui ont des antécédents d'épilepsie ou de psychose.
- Entrave la réponse au vaccin antirabique inoculé par voie intradermique.

Contre-indications habituelles :

- Hypersensibilité ou allergie à la chloroquine ou à ses dérivés (ex : nivaquine); Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament.
- Épilepsie
- Séjour en zone de résistance à la chloroquine (selon l'OMS)
- Antécédents de modifications de la rétine ou du champ visuel;
- Maladie hépatique active (hépatite, cirrhose)
- Déficit connu en G-6-PD
- Psoriasis

Contre-indications spécifiques à ce protocole :

- Enfant de 5 ans ou moins
- Grossesse (ou projet de grossesse pendant la prise de la médication)
- Allaitement
- Maladie chronique grave incluant le diabète sous médication, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience.
- Antécédent récent de cancer (traitement en cours ou fin depuis moins de 2 ans), ou prise d'une médication induisant une immunosuppression.
- Vaccination en cours avec le vaccin antirabique inoculé par voie intradermique
- Antécédent de thrombo-embolie veineuse.
- Antécédent de convulsion ou d'épilepsie
- Utilisation de médicaments ou de substances pouvant entraver le métabolisme de la chloroquine : anticonvulsivants : carbamazépine, oxcarbazépine, primidone, topiramate, phénobarbital, phénytoïne;

Atovaquone-proguanil. (ATQ-PG)

Nom commercial : Malarone®.

- Comprimés adultes avec une association fixe de 250 mg d'atovaquone et de 100 mg de proguanil.
- Comprimés pédiatriques avec une association fixe de 62,5mg d'atovaquone et de 25 mg de proguanil.

Indications : prophylaxie du paludisme.

L'atovaquone-proguanil est un médicament de choix pour les voyageurs qui se rendent dans des régions visées par cette ordonnance collective.

Indications et efficacité :

Comprimés avec une association fixe d'atovaquone et de proguanil. Ces deux substances ont un effet synergique dans la prévention du paludisme. Efficacité démontrée à titre d'agent prophylactique causal (agissant au stade hépatique) et suppresseur (agissant au stade sanguin).

Prise orale une fois par jour, en commençant 1 jour avant l'arrivée dans la zone à risque, pendant toute la durée du séjour et pour 7 jours après avoir quitté la zone à risque.

L'association atovaquone-proguanil convient aux gens de tout âge mais les enfants et les femmes enceintes sont exclus de cette ordonnance collective. L'association atovaquone-proguanil est également utilisée dans le traitement du paludisme aigu mais cette indication est exclue de cette ordonnance collective.

Effets indésirables principaux, contre-indications et précautions :

- Excellent profil d'innocuité et de tolérance pour la prophylaxie du paludisme.
- Effets indésirables graves rares : convulsions ou éruptions cutanées.
- Fièvre et éruptions cutanées chez des patients porteurs du VIH.
- Aphtes (ulcères dans la bouche) possibles.

Contre-indications habituelles :

- Hypersensibilité ou allergie à l'atovaquone, au proguanil ou à l'une des composantes du médicament (ex : Mépron).
- Atteinte rénale grave
- Grossesse (ou projet de grossesse pendant la prise de la médication)
- Allaitement

Contre-indications spécifiques à ce protocole :

- Enfant de 5 ans ou moins
- Maladie chronique grave incluant le diabète, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience.
- Antécédent de thrombo-embolie veineuse.
- Antécédent récent de cancer (traitement en cours ou fin depuis moins de 2 ans), ou prise d'une médication induisant une immunosuppression.

Résumé des questions à aborder au moment de discuter de la prophylaxie du paludisme avec un patient[1] :

- Le paludisme est une maladie potentiellement mortelle
- Les médicaments utilisés en prévention du paludisme entraînent rarement des effets indésirables graves s'ils sont utilisés correctement
- La médication recommandée doit être pris selon le mode d'emploi recommandé
- Un essai pour évaluer la tolérance est possible avant le voyage, habituellement quelques jours de plus suffiront.
    1. Si le patient craint de ne pas tolérer un médicament, proposez-lui d'en faire un ou de voir le médecin.
- Il est possible de changer de médicament en présence d'effets indésirables graves.
- N'insistez pas auprès du patient pour qu'il prenne un médicament en particulier
- Si le patient tolère bien l'antipaludéen recommandé, il devrait continuer à le prendre peu importe ce que d'autres voyageurs ou résidents pourront lui dire.
- Le patient doit avoir l'option de voir le médecin pour discuter de son ordonnance.

---

[1] Recommandations canadiennes pour la prévention et le traitement du paludisme (malaria) chez les voyageurs internationaux http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/04vol30/30s1/page3_f.html

Traitement d'urgence de la diarrhée

Ciprofloxacine

Nom commercial : Cipro[md], Cipro XL[md], Ciprofloxacine

- Comprimés XL (à libération prolongée) de 500 et 1000mg
- Comprimés réguliers de 250, 500 et 750 mg.

Indications et efficacité :

- Prise orale une fois par jour, pour 1 à 3 jours, en commençant en présence d'une diarrhée significative.
- Débuter immédiatement en présence de sang dans les selles ou de fièvre accompagnant la diarrhée.
- Consulter un médecin le plus rapidement possible si les symptômes persistent ou s'aggravent malgré le traitement.
- Cesser le traitement si les symptômes sont contrôlés.
- Peut être utilisé en traitement d'urgence de l'infection urinaire basse chez la femme.

La ciprofloxacine convient aux adultes en bonne santé présentant des symptômes de diarrhée aigue. Cette médication est indiquée pour permettre aux voyageurs de se traiter rapidement en présence de symptômes, évitant ainsi les risques de complications associées à un retard de traitement (***ou de complications chroniques associées tel que le syndrome de colon irritable)*** et les risques d'infections transmises par le sang associées à des soins médicaux dans des régions réutilisant le matériel médical.

La résistance à la ciprofloxacine est répandue et une absence de réponse rapide au traitement devrait entraîner rapidement une consultation médicale.

Effets indésirables principaux, contre-indications et précautions :
Généralement bien toléré. Effets indésirables possibles : Mal de dos, douleurs thoraciques, douleurs, douleurs aux membres, candidose; palpitations, phlébite, tachycardie, thrombophlébite; douleurs abdominales, anorexie, sécheresse de la bouche, dyspepsie, dysphagie, distension abdominale, flatulence, candidose gastro-intestinale, ictère, stomatite, vomissements, anomalies des épreuves fonctionnelles hépatiques; agranulocytose, anémie, éosinophilie, granulopénie, leucopénie, leucocytose, pancytopénie; éruptions cutanées; hausse de la créatinine; agitation, confusion, convulsions, étourdissements, hallucinations, céphalées, hypesthésie, augmentation de la transpiration, insomnie, somnolence, tremblements; albuminurie, hématurie.

Contre-indications habituelles :

- Hypersensibilité ou allergie à la ciprofloxacine, à tout autre quinolone ou à ses dérivés (levofloxacine (Levaquin), ofloxacine (Floxin), moxifloxacine (Avelox), norfloxacine (Noroxin), acide nalidixique) ; Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament.
- Maladie hépatique active (hépatite, cirrhose)

- Utilisation de médicaments ou de substances dont le métabolisme peut être entravé par la ciprofloxacine : tizanidine (Zanaflex, un anti-spasmodique, relaxant musculaire); anticoagulants oraux de type coumadin et les dérivés de la théophylline, le méthotrexate, la cyclosporine et la clozapine ;
- Enfant de moins de 18 ans
- Grossesse (ou projet de grossesse pendant la prise de la médication) et allaitement

Contre-indications spécifiques à ce protocole:

- Antécédents d'épilepsie ou de convulsions
- Maladie chronique grave incluant le diabète sous médication, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience.
- Antécédent de thrombo-embolie veineuse.
- Antécédent récent de cancer (traitement en cours ou fin depuis moins de 2 ans), ou prise d'une médication induisant une immunosuppression.
- Utilisation de médicaments ou de substances dont le métabolisme peut être entravé par la ciprofloxacine : anticoagulants oraux ; théophylline ;

C.2.2 Azithromycine (Zithromax)

Nom commercial : Zithromax

- Comprimés de 250 et 600 mg
- Poudre pour suspension orale pédiatrique (100 mg/5 mL ou 200 mg/5 mL): Peut être administré avec ou sans nourriture.

Indications et efficacité :

Prise orale une fois par jour, pour 1 à 3 jours, en commençant en présence d'une diarrhée significative. Débuter immédiatement en présence de sang dans les selles ou de fièvre accompagnant la diarrhée. Prendre une double dose le premier jour. Consulter un médecin le plus rapidement possible si les symptômes persistent ou s'aggravent malgré le traitement. Cesser le traitement dès que les symptômes sont contrôlés.

L'azithromycine convient aux adultes et aux enfants en bonne santé présentant des symptômes de diarrhée aigue. Cette médication est indiquée pour permettre aux voyageurs de se traiter rapidement en présence de symptômes, évitant ainsi les risques de complications associées à un retard de traitement (*ou de complications chroniques associées tel que le syndrome de colon irritable)* et les risques d'infections transmises par le sang associées à des soins médicaux dans des régions réutilisant le matériel médical.

La résistance à l'azithromycine est de plus en plus répandue et une absence de réponse rapide au traitement devrait entraîner rapidement une consultation médicale.

L'azithromycine n'est pas indiquée dans la prophylaxie du paludisme.

Effets indésirables principaux, contre-indications et précautions :
Effets indésirables de nature digestive: nausées, vomissements, diarrhée associée à des douleurs abdominales; Parmi les effets indésirables potentiellement dangereux associés au traitement, on compte l'oedème angioneurotique, l'ictère choléstatique, la colite pseudomembraneuse et la pancréatite qui se sont produits chez moins de 1 % des patients.

Contre-indications habituelles

- Hypersensibilité ou allergie à l'azithromycine, à tout autre macrolide ou à ses dérivés (tels que toutes les érythromycines, clarithromycines, le Biaxin**md)**, et le Pédiazole**md**);
- Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament.
- Insuffisance hépatique et rénale
- Prise de médications telles que les alcaloïdes de l'ergot de seigle dihydroergotamine, ergotamine (contre la migraine), le cisapride (Prepulside), les agonistes dopaminergiques : bromocriptine, cabergoline, pergolide.
- En raison de la présence de lactose, ce médicament est contre-indiqué en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou de déficit en lactase.
- Myasthénie grave
- Allaitement d'un bébé allergique à l'azithromycine ou à tout macrolide ou ses dérivés
- Prise combinée avec une ou plusieurs médications pouvant prolonger l'interval Q-T.

Contre-indications spécifiques à ce protocole

- Antécédents d'épilepsie ou de convulsions
- Maladie chronique grave incluant le diabète, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience.
- Antécédent de thrombo-embolie veineuse.
- Antécédent récent de cancer (traitement en cours ou fin depuis moins de 2 ans), ou prise d'une médication induisant une immunosuppression.

Rédaction du formulaire de liaison et vérifications

Identification des professionnels

Signature

L'infirmière doit apposer sa signature sur le formulaire de liaison.

Identification du patient

De façon réglementaire, l'identification du patient sur le formulaire de liaison doit comprendre : les nom et prénom et la date de naissance. Dans certains cas, il peut être utile d'y ajouter l'adresse, le sexe ou le numéro de téléphone du patient.

Le formulaire de liaison devra inclure les données suivantes:

- le nom intégral du médicament;
- la posologie, incluant la forme pharmaceutique, la concentration, le dosage;
- la voie d'administration;
- la durée du traitement ou la quantité recommandée;
- et, lors d'ajustement, l'intention thérapeutique;

Tenue de dossiers

La note au dossier doit être rédigée au cours de la consultation ou immédiatement après. Le questionnaire médical doit être révisé et toutes les informations obtenues inscrites au dossier.

L'Infirmière inscrira le choix des médications au dossier du patient.

- S'assurer que le nom et la date sont inscrits
- Signer en s'identifiant lisiblement
- Indiquer le nom du médecin de garde lors de cette consultation

Communications avec les patients, les pharmaciens et les collègues:

- Toujours noter au dossier du patient un entretien téléphonique avec lui.
- Imprimer et verser au dossier les échanges par courriel ou tout autre médium.
- Écrire lisiblement

Médecins signataires

Dr Martin Brizard et De Dominique Tessier sont les médecins signataires pour ce protocole.

Site d'hébergement du protocole de l'ordonnance collective

Pour que les pharmaciens puissent avoir accès au besoin au protocole en lien avec le formulaire de liaisons qui leur sera remis par les patients, une copie abrégée de l'ordonnance collective à jour sera disponible sur le site du Groupe Santé voyage à www.cliniquesantevoyage.com/pharmaciens3.

Documentation

L'évaluation du risque de paludisme et de diarrhée du voyageur :

L'évaluation du risque de paludisme pour le voyageur devra se faire en fonction des données officielles les plus récentes disponibles. L'évaluation du risque de diarrhée pour le voyageur devra se faire en fonction des données officielles les plus récentes

disponibles. En l'absence de communiqué spécifique envoyé à tous les membres de l'équipe par Dr Tessier ou par Dr Brizard, seront considérés comme des documents de référence fiables les communiqués :

- De l'Organisation mondiale de la santé
- Du Centers for Disease Control and Prevention (CDC), incluant les ProMed.
- Du Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages (CCMTMV) ou de Santé Canada
- Du Comité consultatif québécois sur la médecine des voyages (CCQSV)
- De l'Institut de santé publique du Québec
- National Health Institute de la Grande Bretagne (www.fitfortravel)

Les liens url pour ces sites sont disponibles sur la page santé voyage du site de Bleu, Réseau d'experts.

Lorsque les recommandations de plusieurs avis sont contradictoires, il faudra se référer à un avis récent émis par le directeur médical de la clinique ou consulter le médecin de garde pour obtenir un avis.

Signataires :

Une copie portant la signature de tous les intervenants est conservée à la Clinique Santé voyage Concorde, à Laval

Médecins :

____

Dr Martin Brizard
Directeur médical, Groupe Santé voyage

____

Dre Dominique Tessier
Directeur médical, Clinique Santé voyage du Quartier Latin

Infirmières :

____

Phuong-Thao Kieu, infirmière

Annexes

Annexe 1 Médicaments utilisés pour la prévention du paludisme chez les adultes et les adolescents inclus dans ce protocole[2].

Médicament Nom générique	**Posologie Adultes**	**Avantages**	**Inconvénients**	**Effets indésirables**
ATOVAQUONE-PROGUANIL (Malarone®) **Comprimé pour adultes :** 250 mg atovaquone et 100 mg proguanil	Prendre 1 comprimé par jour Débuter au moins 1 jour avant le départ Poursuivre 7 jours après avoir quitté la zone à risque de paludisme	Prophylaxie causale – Ne doit être poursuivie que pendant 7 jours après l'exposition	Le médicament doit être pris chaque jour pour la prophylaxie	**Fréquents :** Nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée, élévation des transaminases **Rares :** convulsions, éruptions cutanées, ulcères buccaux
CHLOROQUINE (Aralen®) Comprimé : 250 mg, (correspondant à 150 mg base)	Prendre 2 comprimés une fois/semaine. Débuter au moins 1 sem. avant le départ Poursuivre 4 sem. après avoir quitté la zone à risque de paludisme	Données confirmant son innocuité en prophylaxie à long terme	Chloroquino-résistance maintenant présente dans la plupart des régions	**Fréquents :** Prurit chez les personnes de race noire, nausées, céphalées **Peu fréquents :** Éruptions cutanées, opacité cornéenne réversible **Rares :** Coloration anormale des ongles et des muqueuses, alopécie partielle, photophobie, surdité nerveuse, myopathie, rétinopathie avec usage quotidien, dyscrasies, épisodes de psychose et convulsions

2 Adapté de Recommandations canadiennes pour la prévention et le traitement du paludisme (malaria) chez les voyageurs internationaux, supplément. 2004

Annexe 2 Médicaments utilisés pour la prévention du paludisme chez les enfants inclus dans ce protocole[3].

Médicament Nom générique	Posologie Enfants (dose en comprimés pédiatriques)	Avantages	Inconvénients	Effets indésirables
ATOVAQUONE-PROGUANIL (Malarone®) **Comprimé pédiatrique :** 62,5 mg atovaquone et 125mg proguanil	5 à 8 kg : ½ co 9 à 10 kg : ¾ co 11 à 20 kg : 1 co 21 à 30 kg : 2 co 31 à 40 kg : 3 co > 40 kg : 4 co ped ou 1 co adulte Prendre 1 dose par jour Débuter au moins 1 jour avant le départ Poursuivre 7 jours après avoir quitté la zone à risque de paludisme	Prophylaxie causale – Ne doit être poursuivie que pendant 7 jours après l'exposition	Le médicament doit être pris chaque jour pour la prophylaxie	**Fréquents :** Nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée, élévation des transaminases **Rares :** convulsions, éruptions cutanées, ulcères buccaux
CHLOROQUINE (Aralen®) Comprimé : 250 mg, (correspondant à 150 mg base)	< 10 kg : ¼ co 10 à 19 kg : ½ co 20 à 30 kg : 1 co 31 à 45 kg : 1 ½ co > 45 kg : 2 co Prendre 1 dose une fois/semaine. Débuter au moins 1 sem. avant le départ Poursuivre 4 sem. après avoir quitté la zone à risque de paludisme	Données confirmant son innocuité en prophylaxie à long terme	Chloroquino-résistance maintenant présente dans la plupart des régions	**Fréquents :** Prurit chez les personnes de race noire, nausées, céphalées **Peu fréquents :** Éruptions cutanées, opacité cornéenne réversible **Rares :** Coloration anormale des ongles et des muqueuses, alopécie partielle, photophobie, surdité nerveuse, myopathie, rétinopathie avec usage quotidien, dyscrasies, épisodes de psychose et convulsions

[3] Adapté de Recommandations canadiennes pour la prévention et le traitement du paludisme (malaria) chez les voyageurs internationaux, supplément. 2004

Annexe 3 Formulaire de liaison: Adultes et adolescents

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier un traitement prophylactique ou curatif pour les voyageurs.		
Référence au protocole : « Ordonnance collective : Médications pour la prévention du paludisme et le traitement de la diarrhée chez les voyageurs, Cliniques du Groupe Santé voyage et de Bleu, Réseau d'experts. » Voir www.cliniquesantevoyage.com/pharmaciens3 pour le protocole.		Date de mise en Vigueur : 24 janvier 2011	Date de révision : 28 octobre 2011
Phuong-Thao Kieu, infirmière des Cliniques du Groupe Santé voyage et de Bleu, Réseau d'experts est habilitée et possède la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.			
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : Clientèle des cliniques du Groupe Santé voyage ou de la clinique santé voyage du Quartier Latin			
Activités réservées : • Évaluer le voyageur et ses conditions de voyage; • Initier des mesures prophylactiques ou thérapeutiques;			

Nom et prénom : ____

Date de naissance : ____

Voyage de ____ semaine(s) Pays :________________________________

Selon la procédure établie, je recommande, après évaluation de ce patient, en tenant compte de sa destination et de sa condition médicale, en l'absence de contre-indication et après lui avoir donné les conseils préventifs d'usage:

1. Phosphate de Chloroquine (Aralen) 250 mg # _____

Sig : 2 co une fois par semaine, de préférence après un repas

Commencer une semaine avant l'arrivée, poursuivre durant tout le séjour et durant 4 semaines après la sortie de la zone de malaria (paludisme).

2. ATOVAQUONE/PROGUANIL (Malarone) 250 mg/100 mg # _____

Sig : 1 co une fois par jour

Commencer au moins un jour avant l'arrivée, poursuivre durant tout le séjour et durant 7 jours après la sortie de la zone de malaria (paludisme).

3. Ciprofloxacine (Cipro) 1000 mg XL # _____

Sig : 1 co une fois par jour, pour 1 à 3 jours

Diarrhée : Commencer dès le début d'une diarrhée significative. Infection urinaire basse chez la femme: Prendre 1 co par jour pour 3 jours

4. Azithromycine (Zithromax) 250 mg (Z-pak) # _____

Sig : 2 co jpur 1 puis 1 co une fois par jour

Commencer dès le début d'une diarrhée significative. Prendre pendant 1 à 5 jours, tant que la diarrhée persiste. Cesser dès que la diarrhée cesse. Prendre au complet (5 jours) si infection respiratoire (consulter un médecin).

_________________________ _____________________________

Phuong-Thao Kieu No de permis de l'O.I.I.Q. :

Protocole complet disponible pour référence au www.cliniquesantevoyage.com/pharmaciens3

Nom des médecins répondants :

Martin Brizard (# 185-324) Dominique Tessier (# 182-621) ou médecin en service à la clinique santé voyage.

Téléphone : (514) 285-5500 ou (450) 629-1120 ou (514) 254-0009

Annexe 4 Formulaire de liaison: Enfants voyageurs

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier un traitement prophylactique ou curatif pour les voyageurs.	
Référence au protocole : « Ordonnance collective : Médications pour la prévention du paludisme et le traitement de la diarrhée chez les voyageurs, Cliniques du Groupe Santé voyage et de Bleu, Réseau d'experts. » www.cliniquesantevoyage.com/pharmaciens3 pour le protocole.	Date de mise en vigueur : 24 janvier 2011	Date de révision : 28 octobre 2011
Phuong-Thao Kieu, infirmière des Cliniques du Groupe Santé voyage et de Bleu, Réseau d'experts est habilitée et possède la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : Clientèle des cliniques du Groupe Santé voyage ou de la clinique santé voyage du Quartier Latin		
Activités réservées : • Évaluer le voyageur et ses conditions de voyage; • Initier des mesures prophylactiques ou thérapeutiques;		

Nom et prénom : ____

Date de naissance : ____

Voyage de ____ semaine(s)   Pays :________________________________

Poids de l'enfant : ______ Kg

Selon la procédure établie, je recommande, après évaluation de ce patient, en tenant compte de sa destination et de sa condition médicale, en l'absence de contre-indication et après lui avoir donné les conseils préventifs d'usage:

1. Phosphate de Chloroquine (Aralen) 250 mg   **# _____**

- < 10 kg : ¼ co
- 10 à 19 kg : ½ co
- 20 à 30 kg : 1 co
- 31 à 45 kg : 1 ½ co
- > 45 kg : 2 co

Sig : Prendre ___ co une fois par semaine, de préférence après un repas.
Commencer une semaine avant l'arrivée, poursuivre durant tout le séjour et durant 4 semaines après la sortie de la zone de malaria (paludisme).

2. Atovaquone/proguani (Malarone) 250 mg/100 mg   **# _____ co péd.**

- 5 à 8 kg : ½ co
- 9 à 10 kg : ¾ co
- 11 à 20 kg : 1 co
- 21 à 30 kg : 2 co
- 31 à 40 kg : 3 co
- > 40 kg : 4 co ped

Sig : Prendre ___ co pédiatrique une fois par jour
Commencer au moins un jour avant l'arrivée, poursuivre durant tout le séjour et durant 7 jours après la sortie de la zone de malaria (paludisme).

3. Azithromycine (Zithromax) Poudre pour suspension orale pédiatrique.
Ne pas reconstituer jusqu'à ce que requis.

- 10 mg / kg/jour pour 1 à 3 jours si diarrhée
- 10 mg / kg/jour, le premier jour puis 5 mg / kg/jour, les jours 2 à 5 si infection respiratoire (consulter un médecin)

______________________   ______________________

Phuong-Thao Kieu   No de permis de l'O.I.I.Q. :

Protocole disponible pour référence au www.cliniquesantevoyage.com/pharmaciens3. Nom des médecins répondants :

Martin Brizard (# 185-324) Dominique Tessier (# 182-621) ou médecin en service à la clinique santé voyage.
Téléphone : (514) 285-5500 ou (450) 629-1120 ou (514) 254-0009

Annexe 5 Contre-indications à la chloroquine (Phosphate de CHLOROQUINE, Aralen)

Contre-indications habituelles	• Hypersensibilité ou allergie à la chloroquine ou à ses dérivés (ex : nivaquine); Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament. • Épilepsie • Séjour en zone de résistance à la chloroquine (selon l'OMS) • Antécédents de modifications de la rétine ou du champ visuel; • Maladie hépatique active (hépatite, cirrhose) • Déficit connu en G-6-PD • Psoriasis
Contre-indications spécifiques à cette ordonnance collective (puisque nécessitant une consultation médicale)	• Enfant de 5 ans ou moins • Grossesse (ou projet de grossesse pendant la prise de la médication) • Allaitement • Maladie chronique grave incluant le diabète sous médication, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience. • Vaccination en cours avec le vaccin antirabique inoculé par voie intradermique • Antécédent de thrombo-embolie veineuse. • Antécédent de convulsion ou d'épilepsie • Antécédent de cancer (fin des traitements depuis moins de 2 ans)
Effets secondaires courants	• Goût est amer. • Gastro-intestinaux : nausées et irritation gastrique. • Prurit généralisé possible chez les personnes de race noire, qui ne dénote pas nécessairement une allergie au médicament. Diriger vers un médecin pour évaluation. • Vue brouillée (effet passager qui ne justifie pas l'interruption du traitement). • Effets toxiques pour la rétine qui peuvent survenir après la prise quotidienne de fortes doses de chloroquine pendant une longue période (médicament utilisé pour traiter d'autres maladies); extrêmement rares lorsque la chloroquine est prise en prophylaxie de la malaria en doses hebdomadaires. • Peut aggraver le psoriasis. • Convulsions et épisodes de psychoses dans des cas isolés. • Entrave la réponse au vaccin antirabique inoculé par voie intradermique.

Annexe 6 Contre-indications à l'association atovaquone-proguanil (Malarone md)

Contre-indications habituelles	• Hypersensibilité ou allergie à l'atovaquone, au proguanil ou à l'une des composantes du médicament (ex : mepron). • Atteinte rénale grave • Grossesse (ou projet de grossesse pendant la prise de la médication) • Allaitement
Contre-indications spécifiques à cette ordonnance collective (puisque nécessitant une consultation médicale)	• Enfant de 5 ans ou moins • Maladie chronique grave incluant le diabète, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience. • Antécédent de thrombo-embolie veineuse. • Antécédent de cancer (fin des traitements depuis moins de 2 ans)
Effets secondaires courants	• Convulsions et épisodes de psychoses dans des cas isolés. • Éruptions cutanées. • Fièvre et éruptions cutanées chez des patients porteurs du VIH. • Aphtes (ulcères dans la bouche) possibles.

Annexe 7 Contre-indications à la ciprofloxacine Ciprofloxacine (Cipro[md])

Contre-indications habituelles	• Hypersensibilité ou allergie à la ciprofloxacine, à tout autre quinolone ou à ses dérivés (levofloxacine (Levaquin), ofloxacine (Floxin), moxifloxacine (Avelox), norfloxacine (Noroxin), acide nalidixique) ; Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament. • Maladie hépatique active (hépatite, cirrhose) • Utilisation de médicaments ou de substances dont le métabolisme peut être entravé par la ciprofloxacine : tizanidine (Zanaflex, un anti-spasmodique, relaxant musculaire); anticoagulants oraux de type coumadin et les dérivés de la théophylline, le méthotrexate, la cyclosporine et la clozapine ; • Enfant de moins de18 ans • Grossesse (ou projet de grossesse pendant la prise de la médication) et allaitement
Contre-indications spécifiques à cette ordonnance collective (puisque nécessitant une consultation médicale)	• Antécédents d'épilepsie ou de convulsions • Maladie chronique grave incluant le diabète, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience. • Antécédent de thrombo-embolie veineuse. • Antécédent récent de cancer (traitement en cours ou fin depuis moins de 2 ans) • Utilisation de médicaments ou de substances dont le métabolisme peut être entravé par la ciprofloxacine : anticoagulants oraux ; théophylline ;
Effets secondaires courants	• Mal de dos, douleurs thoraciques, douleurs, douleurs aux membres, candidose • Palpitations, phlébite, tachycardie, thrombophlébite; • Douleurs abdominales, anorexie, sécheresse de la bouche, dyspepsie, dysphagie, distension abdominale, flatulence, candidose gastro-intestinale, ictère, stomatite, vomissements, • Anomalies des épreuves fonctionnelles hépatiques; agranulocytose, anémie, éosinophilie, granulopénie, leucopénie, leucocytose, pancytopénie; éruptions cutanées; • Hausse de la créatinine; agitation, confusion, convulsions, étourdissements, hallucinations, céphalées, hypesthésie, augmentation de la transpiration, insomnie, somnolence, tremblements • Albuminurie, hématurie.

Annexe 8 Contre-indications à l'azithromycine (Zithromax^md^)

Contre-indications habituelles	• Hypersensibilité ou allergie à l'azithromycine, à tout autre macrolides ou à ses dérivés (tels que érythromycine, clarithromycine, Biaxin^md^, Clavulin^md^) ; Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament. • Insuffisance hépatique et rénale • Prise de médications telles que les alcaloïdes de l'ergot de seigle : dihydroergotamine, ergotamine (contre la migraine), le cisapride (Prepulside), les agonistes dopaminergiques : bromocriptine, cabergoline, pergolide. • En raison de la présence de lactose, ce médicament est contre-indiqué en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou de déficit en lactase • Myasthénie grave • Allaitement d'un bébé allergique à l'azithromycine ou à tout macrolide ou ses dérivés • Prise combinée avec une ou plusieurs médications pouvant prolonger l'interval Q-T..
Contre-indications spécifiques à cette ordonnance collective (puisque nécessitant une consultation médicale)	• Antécédents d'épilepsie ou de convulsions • Maladie chronique grave incluant le diabète, toute cardiopathie ischémique ou un antécédent d'accident vasculaire cérébral, une immunodéficience. • Antécédent de thrombo-embolie veineuse. • Antécédent récent de cancer (traitement en cours ou fin depuis moins de 2 ans)
Effets secondaires courants	• Digestif: nausées, vomissements, diarrhée associée à des douleurs abdominales; • Parmi les effets indésirables potentiellement dangereux associés au traitement, on compte l'oedème angioneurotique et l'ictère cholostatique qui se sont produits chez moins de 1 % des patients.Parmi les effets indésirables potentiellement dangereux associés au traitement, on compte l'oedème angioneurotique , l'ictère choléstatique, la colite pseudomembraneuse et la pancréatite qui se sont produits chez moins de 1 % des patients.

Annexe 9 Auteurs

Rédigé et révisé par

Dominique Tessier, md, ccfp, fcfp
Directeur médical de la clinique santé voyage du Quartier Latin, associée au Groupe santé voyage
Bleu, Réseau d'experts

et
Martin Brizard, md
Certificate in Travel Health-TM
Directeur médical du Groupe Santé voyage
Bleu, Réseau d'experts